

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2523

15 octobre 2008

SOMMAIRE

Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-Five) S.A.	121104	KBC Renta Conseil Holding	121072
Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-Four) S.A.	121060	Keiko S.A.	121058
A.L.P. Investment S.A.	121060	Kikuoka Luxembourg S.A.	121067
Amizmiz Lux S. à r. l.	121083	Lorry-Rail S.A.	121101
Arminius Commercial Sàrl	121061	Machineinvest S.A.	121059
Asra Holding S.A.	121069	Machineinvest S.A.	121059
Columbus Holding S.A.	121066	Mayroy	121067
Columbus Holding S.A.	121066	Mellon International Holdings S.à r.l. ...	121070
Cresco Capital Torstrasse 1 Berlin S.à r.l.	121103	Messicana S.A.	121063
Del Monte S.à r.l.	121071	M & J Sàrl	121075
Drayton S.A.	121071	Multi Finance S.A.	121067
Ella Holdings S.A.	121104	Olgas S.A.	121062
European Closures Group S.A.	121063	Pinebeck S.A.	121089
Faster Syndication S.C.A.	121066	Real Pol Investments S.A.	121068
F.D.C. S.A.	121075	Reserve Investissement S.A.	121068
FFTW Focused Strategies Funds	121065	Rubicon Finance Europe II S.A.	121065
Fin Metech Holdings S.A.	121104	Rubicon Finance Europe S.A.	121065
Finonzo S.A.	121064	Saar IV S.à r.l.	121073
Florea Invest S.A.	121059	sipo - suivi pédagogique et thérapeutique du jeune enfant et de sa famille	121069
Gest-Lux S.A.	121074	Sirenis S.A.	121060
GMT (Honey I) S.à r.l.	121058	Solar Resources Holding S.à r.l.	121058
Honeywell Hungary Finance Ltd. - Luxembourg Branch	121074	Sunrays S.A.	121064
Hydraulic Engineering Holding S.A.	121062	Surface Holding S.A.	121061
Hydraulic Engineering Holding S.A.	121073	Swiss Re Europe S.A.	121070
Immoart SA	121074	Tecnopali International (Luxembourg) S.A.	121059
Inro Finance S.A.	121074	Tolexi Invest Corp. S.A.	121060
Jeanne Coiffure S.à r.l.	121064	Tremalux S.A.	121075
KBC Access Fund Conseil Holding	121061	Tremolat S.A.	121065
KBC Bonds Conseil Holding	121068	Vegalux Investments SA S.P.F.	121064
KBC Cash Conseil Holding	121062	Vindobona Finance Beta S.A.	121095
KBC Districlick Conseil Holding	121070	Wertex S.A.	121066
KBC Invest Conseil Holding S.A.	121071	WP Roaming Holdings S.A.	121072
KBC Money Conseil Holding	121073	Xella International S.à r.l.	121076
		XI Holdings II S.à r.l.	121076

GMT (Honey I) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 129.716.

Constituée par-devant M^e Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),
en date du 5 juillet 2007, acte publié au Mémorial C no 1810 du 27 août 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GMT (Honey I) S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008125988/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09639. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Keiko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 114.583.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 octobre 2008.

Pour KEIKO S.A.

Signature

Référence de publication: 2008126000/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06640. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Solar Resources Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 131.619.

EXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 27 août 2008, les 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales de la Société ont été transférées par LORITO HOLDINGS (GUERNSEY) LIMITED, société constituée et régie selon les lois de Guernsey, ayant son siège social au 1st and 2nd Floors, Elizabeth House, Les Ruettes Brayes, St Peter Port, Guernsey GY1 1EW immatriculée auprès du Registre de Guernsey sous le numéro 49153 à LORITO HOLDINGS S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141450.

Depuis le 27 août 2008, les 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales de Solar Resources Holding S.à r.l. représentant 100% du capital social de cette société sont détenues par LORITO HOLDINGS S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2008126066/7491/24.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00809. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Machineinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 86.205.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 octobre 2008.

Pour MACHINEINVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008126004/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06644. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Machineinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 86.205.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 octobre 2008.

Pour MACHINEINVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008126007/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06646. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Tecnopali International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 106.427.

Objet: Démission de mon mandat d'administrateur

J'ai le regret de vous informer de ma décision de démissionner de mon poste d'administrateur de votre estimée société, ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Massimo GILOTTI.

Référence de publication: 2008126059/1267/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00005. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Florea Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 29.369.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008126029/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00301. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-Four) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 112.178.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 août 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 août 2008 que:

- Le siège social est transféré à partir du 15 août 2008 au 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008126012/7857/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00591. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Sirenis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 114.234.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008126060/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08182. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

A.L.P. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 113.682.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008126295/231/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00868. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Tolexi Invest Corp. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 113.284.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008126223/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00881. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Arminius Commercial Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 129.282.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'actionnaire et du gérant, a fait l'objet d'un changement.

Les nouvelles adresses sont les suivantes:

1. Actionnaire:

1.1 Arminius Luxembourg S.à r.l., 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

2. Gérant:

2.1 Keimpe Wisse Reitsma, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008126210/631/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09475. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Surface Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 36.727.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008126038/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09353. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

KBC Access Fund Conseil Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 93.882.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire avec effet au 23 juillet 2008

Il est décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Stefan DUCHATEAU, en tant qu'Administrateur.
- de coopter, avec effet au 23 juillet 2008, Monsieur Antoon TERMOTE, résidant professionnellement au Hevenlaan 2 B-1080 Bruxelles, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Stefan DUCHATEAU, démissionnaire.
- que Monsieur Antoon TERMOTE termine le mandat de son prédécesseur.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Antoon TERMOTE.

Certifié conforme et sincère

Pour KBC ACCESS FUND CONSEIL HOLDING

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008126862/526/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00940. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

KBC Cash Conseil Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 73.071.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire avec effet au 23 juillet 2008

Il est décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Stefan DUCHATEAU en tant qu'Administrateur.
- de coopter, avec effet au 23 juillet 2008, Monsieur Antoon TERMOTE, résidant professionnellement au havenlaan 2, B-1080 Bruxelles, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Stefan DUCHATEAU, démissionnaire.
- que Monsieur Antoon TERMOTE termine le mandat de son prédécesseur.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Antoon TERMOTE.

Certifié conforme et sincère

Pour KBC CASH CONSEIL HOLDING

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008126868/526/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00944. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Olgas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 55.834.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.10.08.

OLGAS S.A.

DE BERNARDI Angelo / DE BERNARDI Alexis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008126860/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09590. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Hydraulic Engineering Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 63.150.

—
Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 8 avril 2008

Après délibérations et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration décident:

- de nommer Monsieur Pierre MESTDAGH comme Président du Conseil d'Administration. Le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Pierre MESTDAGH viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Certifié sincère et conforme

HYDRAULIC ENGINEERING HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008126974/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00365. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

European Closures Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue de Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 73.491.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 8 août 2008

1. Il est noté que les sociétés EFFIGI S.à r.l. et DMC S.à r.l. et Monsieur Sandro CAPUZZO ne souhaitent plus se présenter aux suffrages.

2. Madame Antonella GRAZIANO, employée privée, née le 20 janvier 1966 à Orvieto, Italie, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée nouvel administrateur de catégorie A pour une période d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

3. Madame Chantal MATHU, employée privée, née le 8 mai 1968 à Aye, Belgique, et Monsieur Philippe STANKO, employé privé, née le 15 janvier 1977 à Wittlich, Allemagne, toutes deux demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, sont nommées nouveaux administrateurs de catégorie C pour une période d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

4. Les mandats d'Administrateur de catégorie A de:

* Madame Corinne BITTERLICH, conseiller juridique, née le 2 juillet 1969 à Quierschied, Allemagne, demeurant professionnellement désormais au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

* Monsieur Luca BIANCHI, Administrateur, né le 22 mars 1959 à Gênes, Italie, demeurant professionnellement au 30 A, Via Lanzone, I-20123 Milan, Italie,

sont reconduits pour une nouvelle période de 1 an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

5. Le mandat de la société FIN-CONTROLE S.A. avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période de 1 an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Certifié sincère et conforme

EUROPEAN CLOSURES GROUP S.A.

Signature / Signature

Administrateur Cat. A / Administrateur Cat. C

Référence de publication: 2008126971/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00893. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Messicana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 122.216.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 septembre 2008 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs:

- Madame Maria SUSCA-RADOGNA, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Monsieur Clemente CAPELLO, homme d'affaires, demeurant à Londres, 56, Elm Park Road, SW3, London

b) commissaire aux comptes:

- Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2013.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2008126981/535/23.

(080147327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Sunrays S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 89.797.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.10.08.

SUNRAY S.A.

Mohammed KARA / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008126857/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00259. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Finonzo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 51.969.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.10.08.

FINONZO S.A.

Régis DONATI / Jean-Marc HEITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008126859/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00261. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Vegalux Investments SA S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 131.603.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008126863/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00904. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Jeanne Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 28, rue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 28.644.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 02 octobre 2008.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2008126877/201/12.

(080147890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Rubicon Finance Europe II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 127.217.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008126881/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06705. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Rubicon Finance Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 124.926.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008126879/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06707. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Tremolat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 55.653.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 septembre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008126890/231/14.

(080147732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

FTFW Focused Strategies Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 136.982.

Le conseil d'administration de la société FFW Focused Strategies Funds a décidé de co-opter M. Patrick Zurstrassen, ayant son adresse professionnelle au 32, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, en remplacement de M. Alan Cauberghs, administrateur démissionnaire, avec effet au 5 août 2008.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2008126930/801/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00295. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Columbus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Georgen.
R.C.S. Luxembourg B 75.366.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/10/08.

Signature.

Référence de publication: 2008126897/318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09017. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Columbus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Georgen.
R.C.S. Luxembourg B 75.366.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008126898/318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09016. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Faster Syndication S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 133.434.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 septembre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008126892/231/14.

(080147698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Wertex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 140.586.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 20 juin 2008

Résolutions

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,
- de nommer Monsieur Jean QUINTUS comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008126932/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00405. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Kikuoka Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5412 Canach, Scheierhaff.
R.C.S. Luxembourg B 28.646.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 2 septembre 2008 qu'ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Nico Arend, demeurant à L-1513 Luxembourg, 72, blvd Prince Henri
- Monsieur Carlo Fischbach, demeurant à L-2510 Strassen, 20, rue des Tilleuls
- Monsieur Paul Thill, demeurant à L-6948 Niederanven, 10, Vir Reischert
- Monsieur André Harpes, ayant son adresse professionnelle à L-1023 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg,
- Madame Mia Schaack- van de Berg, ayant son adresse professionnelle à L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire se tenant en 2014 statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 2 septembre 2008 que:

- Monsieur Nico Arend a été nommé président du conseil d'administration pour une durée de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire se tenant en 2014 statuant sur les comptes de l'exercice 2013.
- Le nombre des administrateurs-délégués a été fixé à 2.
- Monsieur Nico Arend et Monsieur Carlo Fischbach ont été nommés aux fonctions d'administrateurs-délégués. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire se tenant en 2014 statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008126934/304/30.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08520. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Multi Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 49.029.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008126894/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09090. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Mayroy, Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 48.865.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008126915/239/12.

(080147313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Real Pol Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 122.179.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 19 juin 2008

Résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs de Messieurs Jean QUINTUS et Joseph WINANDY et de la société COSAFIN S.A. pour une période d'un an.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de VO Consulting S.A. pour une période d'un an.

Leurs mandats viendront donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008126933/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00403. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Reserve Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 132.323.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008126891/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06699. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

KBC Bonds Conseil Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 73.070.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire avec effet au 23 juillet 2008

Il est décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Stefan DUCHATEAU en tant qu'Administrateur, RESIDANT PROFESSIONNELLEMENT AU HAVENLAAN, 2, B-1080 BRUXELLES
- de coopter, avec effet au 23 juillet 2008, Monsieur Antoon TERMOTE comme Administrateur en remplacement de Monsieur Stefan DUCHATEAU, démissionnaire.
- que Monsieur Antoon TERMOTE termine le mandat de son prédécesseur.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Antoon TERMOTE.

Certifié conforme et sincère

Pour KBC BONDS CONSEIL HOLDING

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008126865/526/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00942. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

sipo - suivi pédagogique et thérapeutique du jeune enfant et de sa famille, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8254 Mamer, 7, rue du Millénaire.

R.C.S. Luxembourg F 5.198.

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 septembre 2008

Membres présents: Karin FEIT, Simone KUGENER, Thierry LUTGEN, Martine MICHAELY, Marianne SCHILTZ, Nandine SCHUH

Membres représentés par procuration: Ute BRÄUER, Annette HILDGEN, Mireille HINKEL

- Le quorum nécessaire au vote est atteint.

- Sur proposition du Président du Conseil d'Administration toutes les propositions de modification des statuts - à l'exception de la modification de l'adresse du siège social - ont été retirées de l'ordre du jour, pour tenir compte du courrier adressé en dernière minute au sipo par le Ministère de la Justice. Par ce courrier, le Ministère de la Justice demande au sipo des précisions quant à certaines des modifications proposées.

- La modification de l'adresse du siège social a été votée à l'unanimité.

La nouvelle adresse du siège social est le:

7, rue du Millénaire, L-8254 MAMER

Pour le Conseil d'Administration

Simone KUGENER

Secrétaire

Référence de publication: 2008127002/6965/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01992. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Asra Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 94.454.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires de la Société s'est tenue à Luxembourg le 14 août 2008

Omissis

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer le commissaire aux comptes Francesca Docchio par Monsieur Julien Nicaud, employé privé, avec adresse professionnelle au 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227, Luxembourg.

Elle décide également de remplacer l'administrateur Sonja Bemtgen par Francesca Docchio, employée privée, avec adresse professionnelle au 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227, Luxembourg.

Le mandat des nouveaux membres du conseil d'administration prendra fin en même temps que celui des autres membres, à savoir lors de l'assemblée générale annelle qui se tiendra en 2013.

Le conseil d'administration a donc la teneur suivante:

Administrateurs:

- Marco Sterzi, conseiller économique, demeurant au 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227, Luxembourg

- Xavier Mangiullo, employé privé, demeurant au 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227, Luxembourg

- Francesca Docchio, employée privée, demeurant au 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227, Luxembourg

Commissaire aux comptes:

- Julien Nicaud, employé privé, demeurant au 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227, Luxembourg

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Marco Sterzi

Administrateur

Référence de publication: 2008127007/9125/30.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00721. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Swiss Re Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 25.242.

Statuts coordonnés rectifiés déposés le 25 septembre 2008 L080142723.05 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008126872/239/13.

(080147260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

KBC Districlick Conseil Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 73.072.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire avec effet au 23 juillet 2008

Il est décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Stefan DUCHATEAU, en tant qu'Administrateur.
- de coopter, avec effet au 23 juillet 2008, Monsieur Antoon TERMOTE, résidant professionnellement au Havenlaan 2, B-1080 Bruxelles, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Stefan DUCHATEAU, démissionnaire.
- que Monsieur Antoon TERMOTE termine le mandat de son prédécesseur.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Antoon TERMOTE.

Certifié conforme et sincère
Pour KBC DISTRICLICK CONSEIL HOLDING
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008126871/526/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00945. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Mellon International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 117.108.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 12 septembre 2008, que:

- Monsieur Michael A. Bryson, consultant, ayant son adresse professionnelle au 1 Mellon Center, Room 4700, Pennsylvania, Pittsburgh U.S.A a démissionné de sa fonction de gérant.
- Monsieur Jim Blue, Deputy Controller BNYMellon Corporation, ayant son adresse professionnelle au 4 Floral Hill Dr. Washington, Pennsylvania, USA a été nommé administrateur en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

Luxembourg le 12 septembre 2008.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008126957/751/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05458. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

KBC Invest Conseil Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 73.074.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire avec effet au 23 juillet 2008

Il est décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Stefan DUCHATEAU en tant qu'Administrateur.
- de coopter, avec effet au 23 juillet 2008, Monsieur Antoon TERMOTE, résident professionnellement au Havenlaan 2, B-1080 Bruxelles, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Stefan DUCHATEAU, démissionnaire.
- que Monsieur Antoon TERMOTE termine le mandat de son prédécesseur.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Antoon TERMOTE.

Certifié conforme et sincère

Pour KBC INVEST CONSEIL HOLDING S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008126873/526/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00947. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Del Monte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.284.

—
Le bilan au 31 mai 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008126870/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00906. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Drayton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 41.520.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 mars 2008

- La démission des sociétés FINDI S.à r.l., LOUV S.à r.l., et MADAS S.à r.l. de leurs mandats d'Administrateurs est acceptée.

- Madame Nicole THIRION, Madame Ariane VIGNERON et Monsieur Christian FRANCOIS, employés privés, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs en remplacement des sociétés FINDI S.à r.l., LOUV S.à r.l., et MADAS S.à r.l. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 14 mars 2008.

Certifié sincère et conforme

DRAYTON S.A.

A. VIGNERON / C. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008126970/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00897. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

KBC Renta Conseil Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 73.076.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire avec effet au 23 juillet 2008

Il est décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Stefan DUCHATEAU en tant qu'Administrateur.
- de coopter, avec effet au 23 juillet 2008, Monsieur Antoon TERMOTE, résidant professionnellement au Havenlaan 2, B-1080, Bruxelles, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Stefan DUCHATEAU, démissionnaire.
- que Monsieur Antoon TERMOTE termine le mandat de son prédécesseur.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Antoon TERMOTE.

Certifié conforme et sincère

Pour KBC RENTA CONSEIL HOLDING

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008126876/526/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00953. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

WP Roaming Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 125.022.

Monsieur Vince Tallent, ayant son adresse au Kybo, Ruxley Crescent, Claygate, Esher KT10 OTZ, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 31 août 2008 de sorte que le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Jeremy Young, ayant son adresse professionnelle à Warburg Pincus International LLC, Almack House, 28 King Street, St. James's, London SW1Y 6QW;
- Monsieur Guy Sochovsky, demeurant au 25A, Leamington Road Villas, London W11 1HT;
- Madame Bilge Ogut, ayant son adresse professionnelle à 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017;
- Monsieur Martin Lippert, ayant son adresse au 7, rue Général Major L.E. Olivier, L-2225 Luxembourg;
- Monsieur Peter Langkilde, ayant son adresse au Le Petit Ours, 1760, route d'Avoriaz, La Croix, 74 110 Morzine, France;
- Monsieur Max Fowinkel, ayant son adresse professionnelle à Warburg Pincus Deutschland GmbH, Liebigstrasse 53, D-60323 Frankfurt am Main, Allemagne;
- Monsieur Guy Dubois, demeurant au 55, Park Lane; Flat 64, Londres W1K 1PU, Royaume-Uni;
- Monsieur Philip Bruchmann, ayant son adresse professionnelle à Warburg Pincus Deutschland GmbH, Liebigstrasse 53, D-60323 Frankfurt am Main, Allemagne;
- Monsieur Charles Gurassa, demeurant au 53, Lansdowne Road, London W11 2LG, Royaume-Uni;
- Monsieur Luca Molinari, ayant son adresse professionnelle à Warburg Pincus International LLC, Almack House, 28 King Street, St. James's, London SW1Y 6QW;
- Monsieur Piyush Sodha, demeurant au 11920 River Road, Potomac, MD 20854, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Mark Ein, demeurant au 509 Seventh Street, NW, Washington, DC 20004, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2008.

WP Roaming Holdings S.A.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008126878/260/34.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07306. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

KBC Money Conseil Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 73.075.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire avec effet au 23 juillet 2008

Il est décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Stefan DUCHATEAU en tant qu'Administrateur.
- de coopter, avec effet au 23 juillet 2008, Monsieur Antoon TERMOTE, résidant professionnellement au Havenlaan *, B-1080, Bruxelles, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Stefan DUCHATEAU, démissionnaire.
- que Monsieur Antoon TERMOTE termine le mandat de son prédécesseur.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Antoon TERMOTE.

Certifié conforme et sincère

Pour KBC MONEY CONSEIL HOLDING

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008126874/526/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00951. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Hydraulic Engineering Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 63.150.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 mai 2008

1. les mandats d'Administrateurs de Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, employé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Messieurs Pierre MESTDAGH et Philippe STOCK, tous deux employés privés et demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 5 mai 2008.

Certifié sincère et conforme

HYDRAULIC ENGINEERING HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008126975/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00367. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Saar IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.097.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008126867/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00905. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

**Gest-Lux S.A., Société Anonyme,
(anc. Immopart SA).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 103.628.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 02 octobre 2008.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2008126875/201/13.

(080147889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Inro Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 33.919.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 avril 2008

1. Les mandats d'Administrateurs de Messieurs Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., Pierre MESTDAGH, employé privé et François MESENBURG, employé privé, tous les trois demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 18 avril 2008.

Certifié sincère et conforme

INRO FINANCE S.A.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008126976/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00359. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Honeywell Hungary Finance Ltd. - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.177.

EXTRAIT

Conformément au contrat de bail prenant effet le 1^{er} juillet 2008, le siège social de la succursale a été transféré deux fois de la manière suivante:

Du 1^{er} juillet 2008 au 14 août 2008 le siège social a été transféré au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald;

Depuis le 15 août 2008, le siège social est désormais à inscrire à l'adresse suivante:

43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008127003/799/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01172. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

F.D.C. S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 11.039.800,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 107.249.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 26 juin 2008 que:

- Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Massimo LONGONI, employé privé, demeurant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2625 Luxembourg. Les mandats d'administrateur de Monsieur Massimo LONGONI, employé privé, demeurant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2625 Luxembourg, de Monsieur Paolo MEVIO, employé privé, demeurant à Via Castel Morrone No 28, I-20122 Milan, Italie de Monsieur Roberto FOLLI, employé privé, demeurant au 10, Via Crocefisso, I-20122 Milan, Italie ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Marcel STEPHANY, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrish, L-7268 Bereldange ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Doris Marliani

Un mandataire

Référence de publication: 2008126969/751/24.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00394. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

M & J Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6240 Graulinger, 15, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 106.394.

Suite à une cession de parts sociales datée du 23 janvier 2006, signifiée à la société M & J S.à r.l. en date du 27 janvier 2006, Monsieur Joseph HAMOUTH a cédé ses 100 parts sociales à la société LOONY SA, établie et ayant son siège social au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg et immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 86 591.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008126936/318/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09045. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Tremalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 105.592.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 16 septembre 2008 que:

1. Monsieur Jean-Claude HUBERTY, employé privé, demeurant à L-7416 Brouch, 31, rue du Village, a démissionné de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 21 février 2008,

2. le nombre d'administrateurs a été fixé à 3 (trois).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2008127026/1040/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00687. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

**Xella International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. XI Holdings II S.à r.l.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 139.488.

In the year two thousand and eight, on the ninth of September.
Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Xella International Holdings S.à r.l., formerly named XI Holdings I S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 139489, here represented by M^e Laurent LAZARD, attorney-at-law, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

The appearing party, represented as stated above, has requested the notary to enact the following:

I) The prenamed entity is the sole shareholder representing the entire share capital of XI Holdings II S.à r.l., (the "Company"), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B139 488, incorporated pursuant to a deed of M^e Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 26 May 2008 published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 11 July 2008, number 1716, as amended by a deed of the undersigned notary on 17 June 2008, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 29 July 2008, number 1857.

II) The capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares, with a nominal value of one cent euro (EUR 0.01.-) each, entirely subscribed for and fully paid up.

III) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to amend articles 2,10, 11,13 and 15 of the articles of incorporation of the Company so that they now read as follows:

" **Art. 2.** The denomination of the Company is Xella International S.à r.l."

" **Art. 10.** The Company is managed by a Board of Managers which will be composed of at least two (2) members, who do not need to be shareholders and who are either "A managers" or "B managers". There must be at least one A manager and one B manager.

Unless the context indicates otherwise, the term "manager" as used in these articles of association shall refer to the A managers and the B managers.

The managers will be appointed by the sole shareholder, or as the case may be, by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The sole shareholder, or as the case maybe, the general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted for the purpose of determining the quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

Notwithstanding the ability to hold meetings in the above manner, as a general rule, meetings of the Board of Managers shall be held physically in Luxembourg. In any event, at least four meetings of the Board of Managers must be held in Luxembourg every year, at which all members of the board are physically present.

The Board of Managers convenes upon call by any manager, as often as the interest of the Company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of the managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed jointly by any two managers.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed jointly by any two managers."

" **Art. 11.** The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law, by the present articles of association or by separate resolution of the sole shareholder, to the sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders, fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the Company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remuneration of any manager possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination."

" **Art. 13.** The Company is bound by the joint signature of any two managers or by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the Board of Managers."

" **Art. 15.** The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders, shall exercise all powers vested with the general meeting of the shareholders under XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, may resolve to adopt rules of procedure for the management of the Company. Such rules of procedure may contain certain requirements with respect to corporate governance matters or impose upon the managers certain obligations to ensure the sound management of the Company, and the managers are obliged to comply with any such rule of procedure until they have been either amended or repealed by a decision of the sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible."

2. Decision to amend the wording of Title V. of the articles of incorporation to read as follows "Title V. Financial Year - Profits - Reserves - Expenses", to renumber the current articles 17 to 21 to become 18 to 22 and to insert a new article 17 under Title V which will read as follows:

"All reasonable out-of-pocket expenses, particularly travel expenses incurred by members of the Board of Managers as a result of attending meetings of the Board of Managers, shall be reimbursed to such members, by the Company, upon furnishing the Company with appropriate documentation evidencing such out-of-pocket expenses."

3. Decision to agree to Mr Benoît CHERON remaining appointed as a manager of the Company but in the capacity of an A manager and to agree to Mr. Christophe CAHUZAC remaining appointed in the capacity of an A manager of the Company, for an unlimited period.

4. Decision to accept the resignation of Mr. Olivier de Vregille as a B manager of the Company and Mr. John Bowman as an A manager of the Company and to appoint Mr. Jan Buck-Emden, Mr. Heiko Karschti and Mr. Oliver Esper as B managers of the Company, for an unlimited period.

After this had been set forth, the above-named shareholder of the Company, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company resolves to amend articles 2, 10, 11,13 and 15 of the articles of incorporation of the Company so that they now read as follows:

" **Art. 2.** The denomination of the Company is "Xella International S.à r.l."

" **Art. 10.** The Company is managed by a Board of Managers which will be composed of at least two (2) members, who do not need to be shareholders and who are either "A managers" or "B managers". There must be at least one A manager and one B manager.

Unless the context indicates otherwise, the term "manager" as used in these articles of association shall refer to the A managers and the B managers.

The managers will be appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted for the purpose of determining the quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

Notwithstanding the ability to hold meetings in the above manner, as a general rule, meetings of the Board of Managers shall be held physically in Luxembourg. In any event, at least four meetings of the Board of Managers must be held in Luxembourg every year, at which all members of the board are physically present.

The Board of Managers convenes upon call by any manager, as often as the interest of the Company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of the managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed jointly by any two managers.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed jointly by any two managers."

" **Art. 11.** The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law, by the present articles of association or by separate resolution of the sole shareholder, to the sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders, fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the Company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remuneration of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination."

" **Art. 13.** The Company is bound by the joint signature of any two managers or by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers." and

" **Art. 15.** The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders, shall exercise all powers vested with the general meeting of the shareholders under XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, may resolve to adopt rules of procedure for the management of the Company. Such rules of procedure may contain certain requirements with respect to corporate governance matters or impose upon the managers certain obligations to ensure the sound management of the Company, and the managers are obliged to comply with any such rule of procedure until they have been either amended or repealed by a decision of the sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders.

In case there are more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible."

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend the wording of Title V. of the articles of incorporation to read as follows "Title V. Financial Year -Profits - Reserves - Expenses", to renumber the current articles 17 to 21 to become 18 to 22 and to insert a new article 17 under Title V which will read as follows:

"All reasonable out-of-pocket expenses, particularly travel expenses incurred by members of the Board of Managers as a result of attending meetings of the Board of Managers, shall be reimbursed to such members, by the Company upon furnishing the Company with appropriate documentation evidencing such out-of-pocket expenses".

Third resolution

The sole shareholder of the Company resolves to accept Mr Benoît Cheron remaining appointed as a manager of the Company but in the capacity of an A manager and to accept Mr. Christophe CAHUZAC remaining appointed in the capacity of an A manager of the Company, for an unlimited period.

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to accept the resignation of Mr Olivier de Vregille as a B manager of the Company and Mr. John Bowman as an A manager of the Company and to appoint the following persons as B managers of the Company for an unlimited period:

1. Jan Buck-Emden, Managing Director, born in Stade, Germany, on 9 June 1974, professionally residing in 47119 Duisburg, Franz-Haniel-Platz 6-8, Germany,
2. Heiko Karschti, Managing Director, born in Mülheim/Ruhr, Germany, on 28 August 1967, professionally residing in 47119 Duisburg, Franz-Haniel-Platz 6-8, Germany, and
3. Oliver Esper, Managing Director, born in Reken, Germany, on 12 August 1964, professionally residing in 47119 Duisburg, Franz-Haniel-Platz 6-8, Germany.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le neuf septembre.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Xella International Holdings S.à r.l., anciennement dénommée XI Holdings I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 139 489, ici représentée par M^e Laurent LAZARD, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration est signée 'ne varietur' par le mandataire du comparant susnommé et le notaire soussigné et restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire d'acter que:

I. L'entité précitée est l'unique associé représentant l'intégralité du capital de XI Holdings II S.à r.l («la Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 139 488, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 26 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 juillet 2008, numéro 1716, comme modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 juillet 2008, numéro 1857.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification des articles 2, 10,11, 13 et 15 des statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La dénomination sociale de la société est «Xella International S.à r.l.».

« **Art. 10.** La société est gérée par un Conseil de Gérance qui sera composé de deux (2) membres au moins, associés ou non et qui sont soit des «gérants A» soit des «gérants B».

A moins que le contexte exige une interprétation différente, le terme de « gérant » tel qu'utilisé dans les statuts inclus les gérants A et les gérants B.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Chaque gérant empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion.

Nonobstant la possibilité de tenir des réunions dans la manière susmentionnée, les réunions du Conseil de Gérance se tiendront, en règle générale, physiquement au Luxembourg. En tout état de cause, au moins quatre réunions du Conseil de Gérance devront être tenues chaque année à Luxembourg, au cours desquelles tous les membres du conseil seront physiquement présents.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de tout gérant, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées et effectives comme si une réunion dûment convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé conjointement par deux gérants.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signées conjointement par deux gérants.»

« **Art. 11.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi, les présents statuts ou une résolution de l'associé unique à l'associé unique, ou selon le cas à l'assemblée générale des associés.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.»

« **Art. 13.** La Société est engagée par les signatures conjointes des deux gérants ou soit par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le Conseil de Gérance.»,
et

« **Art. 15.** L'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

L'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, peut décider d'adopter un règlement intérieur pour la gestion de la société. Ce règlement intérieur pourra contenir certaines conditions relatives à des questions de «corporate governance» ou imposer aux gérants certaines obligations visant à assurer une gestion saine de la société, et les gérants sont obligés de se conformer à ce règlement intérieur jusqu'à ce qu'il ait été modifié ou révoqué par une décision de l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.»

2. Acceptation de la modification du Titre V des statuts afin de lui donner l'appellation suivante: «Titre V. Année Comptable - Profits - Réserves - Dépenses», la renumérotation des actuels articles 17 à 21 qui deviendront 18 à 22 et l'introduction d'un nouvel article 17 sous le Titre V, qui aura la teneur suivante:

«Tous les frais, en particulier frais de déplacement encourus par les membres du Conseil de Gérance à la suite de l'assistance aux réunions du Conseil de Gérance à Luxembourg, seront remboursés à tels membres, par la Société, après la remise à la Société des récépissés appropriés attestant tels frais.»

3. Acceptation de M. Benoît CHERON restant nommé comme gérant de la Société mais en qualité de gérant A et acceptation de M. Christophe CAHUZAC restant nommé en qualité de gérant A de la Société, pour une durée indéterminée.

4. Acceptation de la démission de M. Olivier de Vregille comme gérant B de la Société et de M. John Bowman comme gérant A de la Société et nomination de M. Jan Buck-Emden, M. Heiko Karschti and M. Oliver Esper comme gérants B de la Société, pour une durée illimitée.

Ceci ayant été exposé, l'associé prénommé de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, requiert désormais le notaire instrumentant d'acter les décisions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide de modifier les articles 2, 10, 11, 13 et 15 des statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La dénomination sociale de la société est «Xella International S.à r.l.».

« **Art. 10.** La société est gérée par un Conseil de Gérance qui sera composé de deux (2) membres au moins, associés ou non et qui sont soit des «gérants A» soit des «gérants B».

A moins que le contexte exige une interprétation différente, le terme de «gérant» tel qu'utilisé dans les statuts inclus les gérants A et les gérants B.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Chaque gérant empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou télécopie, un autre membre du Conseil comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion.

Nonobstant la possibilité de tenir des réunions dans la manière susmentionnée, les réunions du Conseil de Gérance se tiendront, en règle générale, physiquement au Luxembourg. En tout état de cause, au moins quatre réunions du Conseil de Gérance devront être tenues chaque année à Luxembourg, au cours desquelles tous les membres du conseil seront physiquement présents.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de tout gérant, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées et effectives comme si une réunion dûment convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé conjointement par deux gérants.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signées conjointement par deux gérants.»

« **Art. 11.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi, les présents statuts ou une résolution de l'associé unique à l'associé unique ou, selon le cas à l'assemblée générale des associés.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.»

« **Art. 13.** La Société est engagée par les signatures conjointes des deux gérants ou soit par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le Conseil de Gérance.», et

« **Art. 15.** L'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

L'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, peut décider d'adopter un règlement intérieur pour la gestion de la société. Ce règlement intérieur pourra contenir certaines conditions relatives à des questions de «corporate governance» ou imposer aux gérants certaines obligations visant à assurer une gestion saine de la société, et les gérants sont obligés de se conformer à ce règlement intérieur jusqu'à ce qu'il ait été modifié ou révoqué par une décision de l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.»

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société décide de modifier le Titre V des statuts afin de lui donner l'appellation suivante: «Titre V. Année Comptable -Profits - Réserves - Dépenses», la renumérotation des actuels articles 17 à 21 à 18 à 22 et l'introduction d'un nouvel article 17 sous le Titre V, afin de lui donner la teneur suivante:

«Tous les frais, en particulier frais de déplacement encourus par les membres du Conseil de Gérance à la suite de l'assistance aux réunions du Conseil de Gérance, seront remboursés à tels membres, par la Société, après la remise à la Société des récépissés appropriés attestant tels frais.»

Troisième résolution

L'associé unique de la Société décide d'accepter M. Benoît CHERON restant nommé comme gérant de la Société mais en qualité de gérant A et M. Christophe CAHUZAC restant nommé en qualité de gérant A de la Société, pour une durée indéterminée.

Quatrième résolution

L'associé unique de la Société décide d'accepter la démission de M. Olivier de Vregille comme gérant B de la Société et M. John Bowman comme gérant A de la Société et de nommer les personnes suivantes comme gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

1. Jan Buck-Emden, Managing Director, né à Stade, Allemagne, le 9 juin 1974, demeurant professionnellement à 47119 Duisburg, Franz-Haniel-Platz 6-8, Allemagne,
2. Heiko Karschti, Managing Director, né à Mülheim/Ruhr, Allemagne, le 28 août 1967, demeurant professionnellement à 47119 Duisburg, Franz-Haniel-Platz 6-8, Allemagne, et
3. Oliver Esper, Managing Director, né à Reken, Allemagne, le 12 août 1964, demeurant professionnellement à 47119 Duisburg, Franz-Haniel-Platz 6-8, Allemagne.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande du comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte

Signé: L. Lazard, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2008. Relation: LAC / 2008 / 36735. - Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008126678/212/386.

(080147870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Amizmiz Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 141.962.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the sixth day of August,

Before us M^e Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT DE L'ATLAS S.A., a limited liability company (société anonyme), under Luxembourg Law, having its registered office at 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717-Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies' Register under number B 105.680, here represented by Mr Geoffroy 'Serstevens, private employee, with professional address in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of AMIZMIZ LUX S. à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or

misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31 st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT DE L'ATLAS S.A., pre-named.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole partner

The above named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be in L-2128, Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaide

2. Are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Ely Michel Ruimy, Managing Director, born on 31 December 1964 in Casablanca (Morocco), residing 1 Knights-bridge, LONDON SW1X 7LX (United Kingdom),

- Mr Braimer-Jones Adrian, Manager, born on 16 September 1958 in Nairobi (Kenya), residing 1 Knightsbridge, LONDON SW1X 7LX (United Kingdom).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six août,

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT DE L'ATLAS S.A., (société anonyme de droit luxembourgeois), avec siège social situé 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717-Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B 105.680, ici représentée par Mr Geoffroy 'Serstevens, employé privé, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée ci-après, «la Société», qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition, pour son propre compte, de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également, en relation avec les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques et de management à d'autres sociétés ou entités qui sont contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de AMIZMIZ LUX S. à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité

de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT DE L'ATLAS S.A., prémentionnée, a souscrit cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr Ely Michel Ruimy, Directeur de sociétés, né le 31 décembre 1964 à Casablanca (Maroc), résidant 1 Knightsbridge, Londres SW1X 7LX (Royaume Uni);

- Mr Braimer-Jones Adrian, Manager, né le 16 septembre 1958 à Nairobi (Kenya), résidant 1 Knightsbridge, Londres SW1X 7LX (Royaume Uni).

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ladite partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: 'Serstevens, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 août 2008, LAC/2008/32914. — Reçu à 0,50% soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 septembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008126717/202/335.

(080147896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Pinebeck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 141.926.

— STATUTEN

Im jahre zweitausendacht, den elften September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1) Herr Normann BÖHM, Kaufmann, geboren in Solingen, (Bundesrepublik Deutschland), am 28. August 1962, beruflich wohnhaft in D-61250 Usingen, am Riederborn, 10.

2) Herr Michael MERTEN, Kaufmann, geboren in Wiesbaden, (Bundesrepublik Deutschland), am 5. März 1958, beruflich wohnhaft in D- 61250 Usingen, am Riederborn, 10.

Welche erschienenen Personen den amtierenden Notar ersuchen, die Gründung einer Aktiengesellschaft zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung "PINEBECK S.A.", (die "Gesellschaft").

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Er kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Die Gesellschaft kann jederzeit aufgelöst werden durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den Bedingungen der Satzungsänderungen gefasst wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der An- und Verkauf von Immobilien, der Handel als Makler mit Immobilien, die Immobilienverwaltung sowie die Projektfinanzierung.

Die Gesellschaft kann sich an gleichartigen oder ähnlichen Unternehmen beteiligen oder solche erwerben.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliargeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von einhundert Euro (100,- EUR) je Aktie.

Art. 4. Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien, mit Ausnahme derjenigen Aktien, welche durch Gesetz Namensaktien sein müssen. Die Aktien der Gesellschaft können entweder als Einheitszertifikate oder als Zertifikate lautend über mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels ihrer freien Reserven zurückkaufen unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 49-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften.

Das Gesellschaftskapital kann in einer oder mehreren Ausgaben aufgestockt oder vermindert werden mittels Beschlussfassung der Generalversammlung der Aktionäre in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über Satzungsänderungen.

Die Generalversammlung, welche berufen wird, über die Aufstockung des Kapitals oder die Ermächtigung das Kapital aufzustocken, abzustimmen, gemäß Artikel 32-1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften, kann das Zeichnungsprivileg der alten Aktionäre einschränken oder ganz aufheben oder den Verwaltungsrat ermächtigen dies zu tun unter Berücksichtigung von Artikel 32-3 (5) Abschnitt 2 desselben Gesetzes.

Art. 5. Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Rat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre oder Nichtaktionäre sein können.

Die Verwaltungsratsmitglieder erhalten eine A oder B Zeichnungsbefugnis.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden auf sechs Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist möglich. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt dann die endgültige Wahl vor.

Art. 6. Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse um alle Handlungen vorzunehmen, welche für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten welche nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann einen Vorsitzenden bestimmen. Im Fall dessen Abwesenheit kann der Vorsitz der Sitzung einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied anvertraut werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch, fernschriftlich oder per Telefax erfolgt ist, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder durch Telefax erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, angenommen und unterschrieben durch alle Verwaltungsratsmitglieder, hat ebenso Gültigkeit wie ein in einer Sitzung des Verwaltungsrates gefasster Beschluss.

Der Verwaltungsrat kann einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführern oder anderen Angestellten die Gesamtheit oder einen Teil seiner Vollmachten betreffend die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft übertragen; diese Geschäftsführer können Aktionäre oder Nichtaktionäre sein.

Die Übertragung dieser Vollmachten an ein Verwaltungsratsmitglied ist einer vorherigen Beschlussfassung der Generalversammlung unterworfen.

Art. 7. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft rechtskräftig verpflichtet durch die Kollektivunterschrift von einem Verwaltungsratsmitglied mit A Zeichnungsbefugnis zusammen mit einem Verwaltungsratsmitglied mit B oder durch die einzelne Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrats im Rahmen seiner Befugnisse.

Art. 8. Die Gesellschaft verpflichtet sich alle Verwaltungsratsmitglieder zu entschädigen für Verluste, Schäden oder Ausgaben, die sie verirken könnten im Zusammenhang mit irgendeiner Klage oder irgendeinem Prozess, an dem sie beteiligt wären in ihrer früheren oder aktuellen Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied, ausgenommen im Falle wenn sie in solch einer Klage oder Prozess schlussendlich für grobe Fahrlässigkeit oder absichtlich schlechte Verwaltung verurteilt werden.

Art. 9. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; dieselben werden auf sechs Jahre ernannt.

Die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am 22. März um 15.30 Uhr in Luxemburg am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 12. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen.

Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum -hinterlegen müssen. Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 13. Die Generalversammlung hat die ausgedehntesten Befugnisse um alle Handlungen vorzunehmen und gutzuheissen, die im Interesse der Gesellschaft liegen.

Sie befindet namentlich über die Verwendung und Verteilung des Reingewinns.

Art. 14. Unter der Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften enthaltenen Bedingungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt Interimsdividende auszuzahlen.

Art. 15. Die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.
- 2) Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2009 statt.
- 3) Ausnahmsweise kann der erste Vorsitzende und der erste Delegierte des Verwaltungsrates von der ersten Generalversammlung der Aktionäre ernannt werden.

Zeichnung und Einzahlung

Die vorgenannten erschienenen Personen erklären die Aktien wie folgt zuzeichnen:

1) Herr Normann BÖHM, vorgeannt, einhundertfünfundfünfzig Aktien,	155
2) Herr Michael MERTEN, vorgeannt, einhundertfünfundfünfzig Aktien	155
Total: dreihundertzehn Aktien,	310

Alle vorgenannten Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr eintausendachthundert Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die eingangs erwähnten Personen, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.
2. Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrats ernannt:

a) Verwaltungsratsmitglied mit A Zeichnungsbefugnis:

Herr Michael MERTEN, Kaufmann, geboren in Wiesbaden, (Bundesrepublik Deutschland), am 5. März 1958, beruflich wohnhaft in D-61250 Usingen, am Riederborn, 10;

b) Verwaltungsratsmitglieder mit B Zeichnungsbefugnis:

- Herr Fernand HEIM, Finanzdirektor, geboren in Luxemburg, am 3. Oktober 1952, beruflich wohnhaft in L-2121 Luxemburg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades;

- Herr Marc SCHMIT, Direktor, geboren in Luxemburg, am 13. Mai 1959, beruflich wohnhaft in L-2121 Luxemburg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

3. Herr Marco RIES, Buchprüfer, geboren in Esch/Alzette, am 6. Januar 1959, beruflich wohnhaft in L-2121 Luxemburg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, wird zum Kommissar ernannt.

4. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-2121 Luxemburg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

5. Gebrauch machend von dem durch Punkt 3) der Übergangsbestimmungen vorgesehenen Recht, ernennt die Generalversammlung Herrn Michael MERTEN, vorgeannt, zum:

- Vorsitzenden des Verwaltungsrates, und
- Delegierten des Verwaltungsrates.

6. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, des Delegierten des Verwaltungsrates und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2014.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Deutsch und Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der erschienenen Personen, die vorliegende Urkunde in Deutsch abgefasst ist, gefolgt von einer englischen Fassung; auf Ersuchen derselben erschienenen Personen, und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, wird die deutsche Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Junglinster, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die erschienenen Personen, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, haben dieselben erschienenen Personen mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Es folgt die englische Fassung des vorangegangenen Textes:

In the year two thousand and eight, on the eleventh of September.

Before the undersigned notary Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

1) Mr. Normann BÖHM, businessman, born in Solingen, (Federal Republic of Germany), on the 28th of August 1962, professionally residing in D-61250 Usingen, am Riederborn, 10.

2) Mr. Michael MERTEN, businessman, born in Wiesbaden, (Federal Republic of Germany), on the 5th of March 1958, professionally residing in D-61250 Usingen, am Riederborn, 10.

Such appearing persons request the officiating notary to enact the incorporation of a public limited company, ("Aktiengesellschaft"), as follows:

Art. 1. There is hereby formed a public limited company ("Aktiengesellschaft") under the name of "PINEBECK S.A.", (the "Company").

The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company's purpose is the buying and selling of real estate, the business as agent with real estate, the administration of real estate as well as the financing of projects.

The Company may take participations in or acquire analogous or similar companies.

Within the limits of its activity, the company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), divided into three hundred and ten (310) shares having a par value of one hundred Euro (100.-EUR) each.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders, save where the Law prescribes the registered form.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the amended law on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

The general meeting called to deliberate either on the increase of capital or the authorization to increase the capital, in accordance with Article 32-1 of the law on commercial companies, may limit or waive the preferential subscription right of the existing shareholders or may authorize the Board to do it under the provisions set forth in Article 32-3 (5) second paragraph of the law on commercial companies.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall have an A or B signature power.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next general meeting.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the Chairman has the casting vote.

A written decision, approved and signed by all the Directors shall have the same effect as a decision taken at a meeting of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers, who need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the general meeting.

Art. 7. Towards third parties the Company is validly bound in all circumstances by the signatures of a Director with A signature power together with a Director with B signature power or by the individual signature of a delegate of the Board within the limits of his powers.

Art. 8. Every Director of the Company shall be indemnified by the Company against all losses, damages or expenses which any such Director may incur or become liable to by reason of any action or proceeding in his quality of passed or present Director, except for the case where in such action or proceeding, he shall be finally condemned for gross negligence or wilful mismanagement.

Art. 9. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 10. The Company's financial year shall begin on the 1st of January and end on the 31st of December of each year.

Art. 11. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on March 22 at 3.30 p.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 12. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices.

The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore; every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 13. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

It shall determine the appropriation and distribution of the net profits. '

Art. 14. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915, as amended, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 15. The law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these articles of association do not state otherwise.

Transitory dispositions

1. The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2008.
2. The first annual general meeting shall be held in 2009.
3. Exceptionally, the first Chairman and the first Delegate of the board of directors may be nominated by the first General Meeting of the shareholders.

Subscription and payment

The above-named appearing persons declare to subscribe the shares as follows:

1) Herr Normann BÖHM, prenamed, one hundred and fifty-five shares,	155
2) Herr Michael MERTEN, prenamed, one hundred and fifty-five shares	155
Total: three hundred and ten shares,	310

All these shares have been fully paid up in cash, and therefore the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.-EUR) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimation of costs

The amount of the expenses, for which the company is liable as a result of its formation, is approximately fixed at one hundred eight hundred Euros.

Extraordinary general meeting

The abovenamed parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an Extraordinary General Meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of Directors is fixed at three and that of the Auditors at one.
2. The following are appointed as Directors:

a) Director with A signature power:

Mr. Michael MERTEN, businessman, born in Wiesbaden, (Federal Republic of Germany), on the 5th of March 1958, professionally residing in D-61250 Usingen, am Riederborn, 10.

b) Directors with B signature power:

- Mr. Fernand HEIM, financial Director, born in Luxembourg, on the 3rd of October 1952, professionally residing in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades;

- Mr Marc SCHMIT, Director, born in Luxembourg, on the 13th May 1959, professionally residing in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

3. Mr. Marco RIES, chartered accountant, born in Esch/Alzette, on the 6th of January 1959, professionally residing in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, is appointed as Auditor:

4. The registered office of the Company is in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

5. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the meeting appoints Mr. Michael MERTEN, prenamed:

- as chairman of the board of directors, and
- as Delegate of the board of directors

6. The mandates of the Directors, of the Delegate of the board and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2014.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks German and English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in German followed by a English version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the German and the English text, the German version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy-holders of the appearing persons, who are known to the notary by their first and last name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: BÖHM - MERTEN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 septembre 2008. Relation GRE/2008/3767. — Reçu Cent cinquante-cinq euros 0,50 %: 155,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008126741/231/305.

(080147227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Vindobona Finance Beta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 141.951.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the twelfth of September,
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg,

There appeared the following:

BAWAG P.S.K. Jersey Capital Limited, a company duly incorporated and validly existing under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, JE4 8 PX, Jersey, Channel Islands and registered with the trade register under number 101063,

here represented by Mr. Andreas Heinzmann, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as here-above stated, has requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a "société anonyme":

Title I.- Denomination, registered office, object, duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of "Vindobona Finance Beta S.A.".

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg-City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best suited for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the securitisation, within the meaning of the Luxembourg law of March 22, 2004 on securitisations, (hereafter the "Securitisation Law"), which shall apply to the company, of receivables (the "Permitted Assets"). The company may enter into any agreement and perform any action necessary or useful for the purpose of carrying out securitisation transactions, including, without limitation, disposing of its assets in accordance with the relevant agreements.

The company may only carry out the above activities if and to the extent that they are compatible with the Securitisation Law.

Art. 5. The Board of Directors of the company may, in accordance with the terms of the Securitisation Law, and in particular its article 5, create one or more compartments within the company. Each compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Directors creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities in respect of the corresponding funding. The resolution of the Board of Directors creating one or more compartments within the company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between investors, each compartment of the company shall be treated as a separate entity. Rights of creditors and investors of the company that (i) have been designated as relating to a compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are strictly limited to the assets of that compartment which shall be exclusively available to satisfy such creditors and investors. Creditors and investors of the company whose rights are not related to a specific compartment of the company shall have no rights to the assets of any such compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Directors of the company creating such compartment, no resolution of the Board of Directors of the company may amend the resolution creating such compartment or to directly affect the rights of the creditors and investors whose rights relate to such compartment without the prior approval of the creditors and investors whose rights relate to such compartment. Any decision of the Board of Directors taken in breach of this provision shall be void.

Without prejudice to what is stated in the precedent paragraph, each compartment of the company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another compartment of the company or of the company itself.

Title II.- Capital, shares

Art. 6. The subscribed share capital at incorporation shall be thirty-one thousand euro (3,100.-€) divided into three thousand one hundred (3,100) shares of ten euro (10.-€) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholders).

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The share capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 7. The company is managed by a Board of Directors comprising at least three members.

The directors, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be.

The office of a director shall be vacated if:

- (i) he resigns his office by notice to the company, or
- (ii) he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,
- (iii) he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- (iv) he is removed from office by resolution of the shareholder(s).

Art. 8. The Board of Directors shall elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting, provided that all actions approved by the directors at any such meeting will be reproduced in writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, email or similar communication.

Art. 9. The Board of Directors is vested with the powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects (Article 4) of the company.

Art. 10. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 11 of the present articles of incorporation.

Art. 11. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to at least two directors, who will be called managing directors and shall bind the company by joint signatures.

It may also commit the management of all the affairs of the company or of a special branch to at least two directors who shall bind the company by joint signatures, and give special powers for determined single matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 12. Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 13. The financial statements of the company are controlled by an external auditor appointed by the Board of Directors which will fix his remuneration and the term of his contract with the company.

The external auditor shall fulfil all duties prescribed by Luxembourg law.

Title V. - General meeting

Art. 14. As long as there is only a sole shareholder of the company, such sole shareholder will exercise the powers of the general meetings of shareholders.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on May 31st at 10.00 a.m. and for the first time in the year 2009.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the 31st of December 2008.

Art. 16. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the Board of Directors prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

From the annual net profits of the company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 hereof.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, liquidation

Art. 17. Without prejudice to the provisions set out in the last paragraph of article 5, and subject to the authorisation of the shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the articles of incorporation of the company are modified, each compartment of the company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the Board of Directors of the company.

Art. 18. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation are to be construed in accordance with (i) the law of August 10,1915 on commercial companies and the amendments thereto and with (ii) the Securitisation Law.

Subscription - payment

The articles of incorporation having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

BAWAG P.S.K. Jersey Capital Limited, prenamed,	3,100
TOTAL: three thousand one hundred shares,	3,100

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (31,000.-€) is now available to the company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10,1915 on commercial companies have been complied with.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 4,500.-

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at four (4).
2. The following are appointed directors:

Mag. Rainer Henke, banker, having his professional address at Seitzergasse 2-4, A-1010 Vienna, born in Vienna (Austria) on November 12,1970;

Mag. Ronald Halmenschlager, banker, having his professional address at Seitzergasse 2-4, A-1010 Vienna, born in Gmünd (Austria) on August 12, 1970;

Andreas Demmel, private employee, having his professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, born in Munich (Germany) on April 11, 1969;

Charles Etonde, private employee, having his professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, born in Douala (Cameroon) on February 27,1976.

3. The directors' terms of office will expire after the annual meeting of shareholders in 2013.

4. The registered office of the company is established at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le douze septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU

BAWAG P.S.K. Jersey Capital Ltd., une société régie par le droit des îles de Jersey ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, JE4 8PX, Jersey, Channel Islands, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 101063,

représentée par M. Andreas Heinzmann, avocat, ayant pour résidence professionnelle Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit précédemment, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Titre 1^{er} - Dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme ayant la dénomination de "Vindobona Finance Beta S.A."

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la titrisation de créances (ci-après les «Actifs Autorisés»), au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation (ci-après la «Loi sur la Titrisation») qui doit s'appliquer à la société. La société peut conclure tous contrats et réaliser toutes actions nécessaires ou utiles à la titrisation d'Actifs Autorisés, y compris et sans limitation, la cession ou transfert de ses actifs, conformément aux contrats.

La société ne pourra seulement exercer ses activités pour autant qu'elles soient compatibles avec la Loi sur la Titrisation.

Art. 5. Le conseil d'administration de la société pourra, conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et particulièrement de son article 5, créer un ou plusieurs compartiments au sein de la société. Chaque compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la société. Les résolutions du conseil d'administration créant un ou plusieurs compartiments au sein de la société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront liantes vis à vis des tiers, à compter de la date des résolutions.

Entre investisseurs, chaque compartiment de la société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des créanciers et des investisseurs de la société (i) qui ont été désignés comme rattaché à un compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un compartiment sont strictement limitées aux biens de ce compartiment qui seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs ou créanciers. Les investisseurs ou les créanciers de la société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un compartiment déterminé n'auront aucun droit aux biens d'un tel compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration de la société créant un tel compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel compartiment ou afin de prendre tout autre décision affectant directement les droits des investisseurs ou des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel compartiment sans le consentement préalable des investisseurs ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce compartiment. Toute décision prise par le conseil d'administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Sans préjudice de ce qui est énoncé au paragraphe précédent, chaque compartiment de la société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre compartiment de la société ou de la société elle-même.

Titre II.- Capital, actions

Art. 6. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000.-C) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.-€) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, des actionnaires.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit selon les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins.

Les administrateurs, actionnaires ou non, sont nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale pour un terme ne pouvant dépasser six années et sont révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires. Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- (i) il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- (ii) il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- (iii) il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- (iv) il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, permettant à tous les participants à la réunion d'être en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux. Une telle participation à une réunion vaudra une présence en personne au conseil, dans la mesure où toutes les décisions approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion sont reprises par écrit sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social (Article 4) de la société.

Art. 10. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des dispositions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article il des présents statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à au moins deux administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués et qui engageront la société par leur signature conjointe.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à au moins deux directeurs, qui engageront la société par leur signature conjointe et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 12. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme requérant ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 13. Les comptes de la société sont contrôlés par un réviseur d'entreprise nommé par le conseil d'administration qui fixera sa rémunération ainsi que la durée de son contrat avec la société.

Le réviseur d'entreprise accomplira tous les devoirs qui lui sont confiés par le droit luxembourgeois.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. Aussi longtemps que la société aura un actionnaire unique, cet actionnaire unique exercera les pouvoirs de l'assemblée générale.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le 31 mai à 10.00 heures, et pour la première fois en 2009.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 15. Vannée sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2008.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social, conformément à l'article 6 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 6 des présents statuts.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, liquidation

Art. 17. Sans préjudice des dispositions du dernier paragraphe de l'article 5 et avec l'autorisation des actionnaires lors d'une assemblée des actionnaires telle que cela peut être requis en matière de modification des statuts, chaque comparant de la société pourra être mis en liquidation et ses actions rachetées par décision du conseil d'administration de la société.

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi qu'à la Loi sur la Titrisation.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, le comparant déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

BAWAG P.S.K. Jersey Capital Limited,	3.100
TOTAL: trois mille cent actions,	3.100

Toutes les actions ont été totalement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000.-€) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à 4.500.- €.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, a ensuite pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Mag. Rainer Henke, banquier, ayant son adresse professionnelle Seitzergasse 2-4, A-1010 Vienne, né à Vienne (Autriche) le 12 novembre 1970;
 - Mag. Ronald Halmenschlager, banquier, ayant son adresse professionnelle Seitzergasse 2-4, A-1010 Vienne, né à Gmünd (Autriche) le 12 août 1970;
 - Andreas Demmel, employé privé, ayant son adresse professionnelle 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né à Munich (Allemagne) le 11 avril 1969;
 - Charles Etonde, employé privé, ayant son adresse professionnelle 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né à Douala (Cameroun) le 27 février 1976.
3. Le mandat des administrateurs expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.
4. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Heinzmann, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 SEPTEMBRE 2008. Relation: LAC / 2008 / 37754. - Reçu mille deux cent cinquante euros (1.250 €).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008126722/212/331.

(080147521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Lorry-Rail S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle «Scheleck II».

R.C.S. Luxembourg B 116.141.

L'an deux mille huit, le seize septembre.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois LORRY-RAIL S.A., ayant son siège social à L-3225 Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Container Terminal, Zone industrielle «Schéleck II», inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.141 (la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 29 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1319 du 7 juillet 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné en date du 16 juillet 2008, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Thierry Le Guilloux, directeur général de LORRY-RAIL S.A., demeurant professionnellement à Bettembourg, Z. I. Schéleck II,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à L-1212, Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Nicolas Gavage, juriste, demeurant professionnellement à L-1616, Luxembourg, 9, place de la Gare.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de 2 000 000 € (deux millions d'euros), en vue de le porter de son montant actuel de 10 000 000 € (dix millions d'euros) à 12 000 000 € (douze millions d'euros) par l'émission de 400 000 (quatre cent mille) nouvelles actions, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que celles existantes, à libérer entièrement par conversion en capital de créances certaines et liquides sur la société s'élevant à 2 000 000 € (deux millions d'euros).

2) Nouvelle rédaction de l'alinéa 1^{er} de l'art. 6 des statuts: «Le capital souscrit de la Société est fixé à 12 000 000,- EUR (douze millions d'euros), divisé en 2 400 000 (deux millions quatre cent mille) actions d'une valeur nominale de 5,- EUR (cinq euros) par action. Les actions sont entièrement libérées.»

Les faits exposés ci-dessus ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à soumettre les points figurant à l'ordre du jour à l'assemblée.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 2.000.000 (deux millions d'euros), en vue de le porter de son montant actuel de EUR 10.000.000 (dix millions d'euros) à EUR 12.000.000 (douze millions d'euros) par l'émission de 400.000 (quatre cent mille) nouvelles actions, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que celles existantes par conversion en capital de créances certaines et liquides sur la Société s'élevant à 2.000.000 € (deux millions d'euros).

Souscription et libération des nouvelles actions

Les 400.000 (quatre cent mille) nouvelles actions sont souscrites comme suit:

- 79.600 (soixante-dix-neuf mille six cents) actions par la société anonyme de droit français VINCI CONCESSIONS dite «VINCI», immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 410 001 952 et dont le siège social est situé à F-92851 Rueil-Malmaison, Court Ferdinand de Lesseps, 1,

ici représentée par Monsieur Thierry Le Guilloux, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Rueil-Malmaison, le 4 septembre 2008,

Ces nouvelles actions sont intégralement libérées par un apport en nature consistant en la conversion en capital d'une créance certaine et liquide sur la Société s'élevant à 398.000 € (trois cent quatre-vingt-dix-huit mille euros) et en annulation de cette même créance.

- 170.400 (cent soixante-dix mille quatre cents) actions par Caisse des Dépôts et Consignations, établissement public à caractère spécial, créé par la loi sur les finances du 28 avril 1816, codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du code monétaire et financier français, dont le siège social est situé à F-75007, Paris, rue de Lille, 56,

ici représentée par Monsieur Thierry Le Guilloux, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 12 septembre 2008.

Ces nouvelles actions sont intégralement libérées par un apport en nature consistant en la conversion en capital d'une créance certaine et liquide sur la Société s'élevant à 852.000 € (huit cent cinquante-deux mille euros) et en annulation de cette même créance.

- 50.000 (cinquante mille) actions par la société par actions simplifiée de droit français MODALOHR, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le numéro TI 433 779 618 et le numéro de gestion 2001 B 178 et dont le siège social est situé à F-67980, Hangenbieten, rue du 14 juillet, 29,

ici représentée par Monsieur Thierry Le Guilloux, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Hangenbieten, le 4 septembre 2008.

Ces nouvelles actions sont intégralement libérées par un apport en nature consistant en la conversion en capital d'une créance certaine et liquide sur la Société s'élevant à 250.000 € (deux cent cinquante mille euros) et en annulation de cette même créance.

- 50.000 (cinquante mille) actions par la société anonyme de droit français Transport et Logistique Partenaires, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 409 492 725 et dont le siège social est situé à F-75014 Paris, rue du commandant Mouchotte, 34,

ici représentée par Monsieur Thierry Le Guilloux, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 15 septembre 2008.

Ces nouvelles actions sont intégralement libérées par un apport en nature consistant en la conversion en capital d'une créance certaine et liquide sur la Société s'élevant à 250.000 € (deux cent cinquante mille euros) et en annulation de cette même créance.

- 50.000 (cinquante mille) actions par Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.025 et dont le siège social est situé à L-1616, Luxembourg, 9, place de la Gare,

ici représentée par Monsieur Nicolas Gavage, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Ces nouvelles actions sont intégralement libérées par un apport en nature consistant en la conversion en capital d'une créance certaine et liquide sur la Société s'élevant à 250.000 € (deux cent cinquante mille euros) et en annulation de cette même créance.

- la Fédération des Entreprises de Transport et Logistique de France dite «Transport et Logistique de France», immatriculée sous le numéro 421 981 853 et dont le siège social est situé à F-75724, Paris cedex, 15, rue Desnouettes, 71,

ici représentée par Monsieur Thierry Le Guilloux, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 12 septembre 2008.

actionnaire de la Société, déclare être d'accord avec l'ordre du jour de la présente assemblée, accepter l'augmentation de capital, mais ne pas vouloir y participer.

Il a été justifié, pour toutes les actions souscrites, des apports mentionnés ci-dessus par la présentation à l'assemblée et au notaire soussigné d'un rapport rédigé le 16 septembre 2008 par le réviseur d'entreprises indépendant, la société anonyme Deloitte S.A., dont le siège social est établi à L-2220, Luxembourg, 560, rue de Neudorf, conformément aux dispositions des articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés et qui conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des 400.000 actions, ayant une valeur nominale de EUR 5 chacune, à émettre en contrepartie.»

Ce rapport, après avoir été signé et validé par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts qui est désormais rédigé comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.000.000 (douze millions d'euros), divisé en 2.400.000 (deux millions quatre cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 5 (cinq euros) par action.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à EUR 13.500 (treize mille cinq cents euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Thierry Le Guilloux, Frank Stolz-Page, Nicolas Gavage et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2008, LAC/2008/37799. — Reçu à 0,50%: dix mille euros. (€ 10.000,-).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008126660/7241/129.

(080147438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Cresco Capital Torstrasse 1 Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.996.

Il résulte d'un contrat de cession avec effet au 17 avril 2008 que la société CRESCO CAPITAL GERMANY 1 S.à r.l. ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a transféré la propriété de 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de la société à responsabilité limitée CRESCO CAPITAL TORSTRASSE 1 BERLIN S.à r.l. à la société RESOLUTION LUX ATHENS S.à r.l. ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 130.917.

Le capital social est dorénavant réparti comme suit:

	Parts sociales
1. CRESCO CAPITAL GERMANY 1 S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie	375
2. RESOLUTION LUX ATHENS S.à r.l, avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste	125
TOTAL	500

121104

Pour avis sincère et conforme
Pour *CRESCO CAPITAL TORSTRASSE 1 BERLIN S.à r.l.*

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008127061/6341/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09479. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Fin Metech Holdings S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 70.979.

—
EXTRAIT

Le siège social de la société «Fin Metech Holdings S.A.» inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 70979 a été dénoncé, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Pour extrait conforme
Interconsult S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008127095/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08898. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Ella Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 89.775.

—
Le bilan du 1^{er} janvier 2007 au 31 juillet 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008126057/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07561. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-Five) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.742.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 août 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 août 2008 que:

- Le siège social est transféré à partir du 15 août 2008 au 43, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2008126013/7857/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00589. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.
